

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

N° 54

TROISIÈME SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. SCHULER, *ministre de l'Infrastructure*, fait une déclaration au sujet de l'état des incendies de forêt au Manitoba.

M. MALOWAY et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M^{me} MAYER, M. WIEBE, M. le *ministre* WISHART ainsi que MM. SWAN et HELWER font des déclarations de député.

Après la période des questions orales, M^{me} FONTAINE soulève une question de privilège et indique que le député de Brandon-Ouest a porté atteinte à la liberté d'expression de la députée de Point Douglas et au droit de cette dernière de soulever des questions.

M. GERRARD et M. le *ministre* CULLEN interviennent.

La présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

Présentation et lecture de pétitions :

Mille Charmy (Point Dougles) Deformate

M^{me} SMITH (Point Douglas) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre du Manitoba et la ministre de la Justice à ordonner immédiatement la tenue d'une enquête publique sur les systèmes qui ont joué un rôle dans la vie et le décès de Tina Fontaine ainsi que sur le fonctionnement de l'administration de la justice après son décès et à faire en sorte que le mandat de l'enquête publique soit défini conjointement avec les tuteurs de Tina Fontaine ou avec le mandataire nommé par ces derniers. (B. Bjornsson, B. Jones, S. Mark et autres)

M^{me} FONTAINE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre du Manitoba et la ministre de la Justice à ordonner immédiatement la tenue d'une enquête publique sur les systèmes qui ont joué un rôle dans la vie et le décès de Tina Fontaine ainsi que sur le fonctionnement de l'administration de la justice après son décès et à faire en sorte que le mandat de l'enquête publique soit défini conjointement avec les tuteurs de Tina Fontaine ou avec le mandataire nommé par ces derniers.

L'Assemblée convient de suspendre, jusqu'à la fin de la quarante et unième législature, l'application de l'article 119 du *Règlement* afin de permettre au Comité permanent des comptes publics de convoquer à titre de témoin, outre les ministres, les sous-ministres et les présidents-directeurs généraux des sociétés d'État, les personnes qu'il juge indiquées, soit selon ce qui a été convenu par le comité directeur, soit avec le consentement de ce dernier.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

M. PIWNIUK, *président du Comité des subsides*, présente le rapport sur les travaux du 4 avril au 28 mai 2018 :

EN COMITÉ

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 254 le 10 avril 2018 examine le budget du ministère de la Croissance, de l'Entreprise et du Commerce, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. LINDSEY recommandant que le traitement du ministre soit réduit à 33 600 \$. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 12 contre 36.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni à l'Assemblée le 25 avril 2018 examine le budget du ministère de la Santé, des Aînés et de la Vie active, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. SWAN recommandant que le traitement du ministre soit réduit à 33 600 \$. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 12 contre 37.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 254 le 10 mai 2018 examine le budget du ministère des Finances, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. WIEBE recommandant que le traitement du ministre soit réduit à 67 200 \$. La motion est rejetée à la majorité.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 254 le 10 mai 2018 examine le budget du ministère de l'Infrastructure, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. MALOWAY recommandant que le traitement du ministre soit réduit à 33 600 \$. La motion est rejetée à la majorité.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni à l'Assemblée le 10 mai 2018 examine le budget du ministère de l'Éducation et de la Formation, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. WIEBE recommandant que le traitement du ministre soit réduit à 33 600 \$. La motion est rejetée à la majorité.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 255 le 14 mai 208 examine le budget du Conseil exécutif, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. KINEW recommandant que le traitement du premier ministre soit réduit à 50 400 \$. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 12 contre 34.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 254 le 16 mai 2018 examine le budget du ministère des Relations avec les Autochtones et le Nord, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. LINDSEY recommandant que le traitement de la ministre soit réduit à 33 600 \$. La motion est rejetée à la majorité.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 255 le 17 mai 2018 examine le budget du ministère des Familles, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. LINDSEY recommandant que le traitement du ministre soit réduit à 33 600 \$. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans la salle 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 12 contre 34.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni à l'Assemblée le 24 mai 2018 examine le budget du ministère du Développement durable, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. SWAN recommandant que le traitement de la ministre soit réduit à 33 600 \$. La motion est rejetée à la majorité.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni à l'Assemblée le 28 mai 2018 examine le budget du ministère des Relations avec les municipalités, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. SWAN recommandant que le traitement du ministre soit réduit à 33 600 \$. La motion est rejetée à la majorité.

Le Comité adopte les résolutions suivantes :

- 1.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 10 466 000 \$ et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste : Autres dépenses de l'Assemblée.
- 1.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 7 330 000 \$ et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste : Bureau du vérificateur général.
- 1.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 3 898 000 \$ et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste : Bureau de l'ombudsman.
- 1.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 1 663 000 \$ et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste : Bureau du directeur général des élections.
- 1.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 5 373 000 \$ et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste : Bureau du protecteur des enfants.
- 2.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 3 751 000 \$ et de l'affecter au CONSEIL EXÉCUTIF sous le poste : Administration.

- 3.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 3 511 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE sous le poste : Administration et finances.
- 3.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 12 160 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE sous le poste : Politique et transformation.
- 3.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 135 717 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE sous le poste : Programmes de gestion des risques, de crédit et de soutien du revenu.
- 3.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 17 366 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE sous le poste : Gestion et assurance.
- 3.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 17 953 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE sous le poste : Production et développement économique.
- 3.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 342 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.
- 3.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 685 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE sous le poste : Immobilisations.
- 4.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 38 798 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Administration et finances.
- 4.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 59 913 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Droit de la Couronne.
- 4.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 3 006 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Conseiller législatif.
- 4.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 474 527 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Sécurité communautaire.
- 4.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 62 953 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Tribunaux.
- 4.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 13 530 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Protection du consommateur.
- 4.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 2 850 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

- 4.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 3 090 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Immobilisations.
- 6.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 21 913 000 \$ et de l'affecter au RÉGIME DE RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET AUTRES FRAIS sous le poste : Régime de retraite de la fonction publique et autres frais.
- 7.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 4 481 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Services ministériels.
- 7.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 707 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Services de la Couronne.
- 7.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 32 233 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Gestion budgétaire et financière.
- 7.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 4 371 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Secrétariat du Conseil du Trésor.
- 7.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 2 075 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Secrétariat du Comité du Cabinet chargé des priorités et de la planification.
- 7.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 2 581 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Affaires intergouvernementales.
- 7.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 147 679 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Services centralisés.
- 7.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 73 138 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.
- 7.9 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 63 000 000 \$\\$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Immobilisations.
- 9.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 9 112 000 \$ et de l'affecter au ministère des FAMILLES sous le poste : Administration et finances.
- 9.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 556 258 000 \$ et de l'affecter au ministère des FAMILLES sous le poste : Prestation de services dans les communautés.
- 9.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 860 069 000 \$ et de l'affecter au ministère des FAMILLES sous le poste : Programmes communautaires et services ministériels.

- 9.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 523 045 000 \$ et de l'affecter au ministère des FAMILLES sous le poste : Services à l'enfant et à la famille.
- 9.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 115 964 000 \$ et de l'affecter au ministère des FAMILLES sous le poste : Logement.
- 9.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 1 361 000 \$ et de l'affecter au ministère des FAMILLES sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.
- 9.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 754 000 \$ et de l'affecter au ministère des FAMILLES sous le poste : Immobilisations.
- 10.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 3 367 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CROISSANCE, DE L'ENTREPRISE ET DU COMMERCE sous le poste : Administration et finances.
- 10.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 46 156 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CROISSANCE, DE L'ENTREPRISE ET DU COMMERCE sous le poste : Entreprise, innovation et commerce.
- 10.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 16 471 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CROISSANCE, DE L'ENTREPRISE ET DU COMMERCE sous le poste : Services du travail et de la réglementation.
- 10.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 11 360 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CROISSANCE, DE L'ENTREPRISE ET DU COMMERCE sous le poste : Développement des ressources.
- 10.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 1 555 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CROISSANCE, DE L'ENTREPRISE ET DU COMMERCE sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.
- 12.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 31 592 000 \$ et de l'affecter au ministère du DÉVELOPPEMENT DURABLE sous le poste : Finances et terres domaniales.
- 12.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 71 647 000 \$ et de l'affecter au ministère du DÉVELOPPEMENT DURABLE sous le poste : Parcs et services régionaux.
- 12.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 13 247 000 \$ et de l'affecter au ministère du DÉVELOPPEMENT DURABLE sous le poste : Gérance de l'environnement.
- 12.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 32 633 000 \$ et de l'affecter au ministère du DÉVELOPPEMENT DURABLE sous le poste : Gestion des ressources hydriques et biodiversité.

- 12.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 15 214 000 \$ et de l'affecter au ministère du DÉVELOPPEMENT DURABLE sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.
- 12.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 14 465 000 \$ et de l'affecter au ministère du DÉVELOPPEMENT DURABLE sous le poste : Immobilisations.
- 13.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 2 471 000 \$ et de l'affecter au ministère des RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS sous le poste : Administration et finances.
- 13.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 30 792 000 \$ et de l'affecter au ministère des RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS sous le poste : Aménagement et développement communautaires.
- 13.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 13 616 000 \$ et de l'affecter au ministère des RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS sous le poste : Infrastructure et services municipaux.
- 13.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 312 478 000 \$ et de l'affecter au ministère des RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS sous le poste : Aide financière.
- 14.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 3 310 000 \$ et de l'affecter au ministère du SPORT, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE sous le poste : Administration et finances.
- 14.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 75 987 000 \$ et de l'affecter au ministère du SPORT, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE sous le poste : Programmes Sport, Culture et Patrimoine.
- 14.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 7 206 000 \$ et de l'affecter au ministère du SPORT, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE sous le poste : Documentation et information.
- 14.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 92 000 \$ et de l'affecter au ministère du SPORT, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.
- 14.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 100 000 \$ et de l'affecter au ministère du SPORT, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE sous le poste : Immobilisations.
- 15.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 10 659 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE sous le poste : Services ministériels.
- 15.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 32 746 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE sous le poste : Services de la voirie, des transports et de gestion de l'eau.

- 15.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 159 829 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE sous le poste : Travaux d'infrastructure.
- 15.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 9 791 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE sous le poste : Gestion des urgences et sécurité publique.
- 15.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 430 656 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.
- 15.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 475 787 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE sous le poste : Immobilisations.
- 16.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 2 684 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION sous le poste : Administration et finances.
- 16.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 75 748 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION sous le poste : Programmes d'enseignement de la maternelle à la 12^e année et d'Enfants en santé.
- 16.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 345 011 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION sous le poste : Aide fiscale relative à l'éducation.
- 16.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 3 274 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION sous le poste : Politique, planification et rendement.
- 16.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 1 386 748 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION sous le poste : Soutien aux écoles.
- 16.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 887 985 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION sous le poste : Enseignement postsecondaire et développement de la main-d'œuvre.
- 16.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 5 483 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION sous le poste : Immigration et possibilités économiques.
- 16.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 88 442 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION sous le poste : Financement des immobilisations.
- 16.9 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 1 122 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

- 17.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 21 702 000 \$ et de l'affecter à la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE sous le poste : Commission de la fonction publique.
- 19.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 904 000 \$ et de l'affecter au ministère des RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LE NORD sous le poste : Administration et finances.
- 19.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 30 276 000 \$ et de l'affecter au ministère des RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LE NORD sous le poste : Relations avec les Autochtones et le Nord.
- 19.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 96 000 \$ et de l'affecter au ministère des RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LE NORD sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.
- 21.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 12 025 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ, DES AÎNÉS ET DE LA VIE ACTIVE sous le poste : Administration et finances.
- 21.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 14 824 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ, DES AÎNÉS ET DE LA VIE ACTIVE sous le poste : Politiques et programmes provinciaux.
- 21.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 10 484 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ, DES AÎNÉS ET DE LA VIE ACTIVE sous le poste : Secrétariat à la main-d'œuvre de la santé.
- 21.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 46 952 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ, DES AÎNÉS ET DE LA VIE ACTIVE sous le poste : Vie active, relations avec la communauté autochtone, population et santé publique.
- 21.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 15 300 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ, DES AÎNÉS ET DE LA VIE ACTIVE sous le poste : Politiques et programmes régionaux.
- 21.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 43 083 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ, DES AÎNÉS ET DE LA VIE ACTIVE sous le poste : Santé mentale et lutte contre les dépendances, soins de santé primaires et aînés.
- 21.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 5 815 158 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ, DES AÎNÉS ET DE LA VIE ACTIVE sous le poste : Fonds d'assurance-maladie.
- 21.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 198 187 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ, DES AÎNÉS ET DE LA VIE ACTIVE sous le poste : Financement des immobilisations.

- 21.9 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 4 347 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ, DES AÎNÉS ET DE LA VIE ACTIVE sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.
- 21.10 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 1 495 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ, DES AÎNÉS ET DE LA VIE ACTIVE sous le poste : Immobilisations.
- 26.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 10 501 000 \$ et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste : Mise en œuvre de certaines ententes.
- 26.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 131 000 000 \$ et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste : Rajustements liés aux services internes.
- 26.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 142 000 000 \$ et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste : Fonds du Plan vert.
- 26.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 100 000 000 \$\\$ et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste : Immobilisations Rajustements liés aux services internes.
- 27.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 51 800 000 \$ et de l'affecter aux AUTRES CRÉDITS sous le poste : Urgences diverses.
- 27.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 500 000 \$ et de l'affecter aux AUTRES CRÉDITS sous le poste : Provision pour les pertes et dépenses des sociétés d'État et d'autres organismes gouvernementaux.

L'Assemblée se forme en Comité	des subsides.

M. PIWNIUK, président du Comité des subsides, présente le rapport sur les travaux du 28 mai 2018 :

BUDGET DES DÉPENSES EN CAPITAL

Le Comité adopte la proposition suivante :

Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de deux milliards huit cent cinq millions sept cent cinquante-neuf mille dollars (2 805 759 000 \$) et de l'affecter au budget des dépenses en capital.

ANNEXE PROGRAMMES NON BUDGÉTAIRES — CRÉDITS POUR 2018-2019 (milliers de \$)

Nouveaux crédits ou crédits supplémentaires

Services de la Couronne	
Régie de l'hydro-électricité du Manitoba	2 083 000
Société manitobaine des alcools et des loteries	65 700
Société du Centre du centenaire du Manitoba	35 500
Agriculture	
Société des services agricoles du Manitoba	252 252
Éducation et Formation	
Programme manitobain d'aide aux étudiants	60 584
Familles	
Société d'habitation et de rénovation du Manitoba	96 918
Finances	
Office de financement des organismes de service spécial :	
Organisme de gestion des véhicules gouvernementaux et de l'équipement lourd	5 000
Croissance, Entreprise et Commerce	
Fonds de développement économique local	5 550
Santé, Aînés et Vie active	
Soins communs	4 332
Programme d'immobilisations dans le domaine de la santé	153 971
Infrastructure	
Office de financement des organismes de service spécial :	
Terres domaniales et acquisition foncière	550
Relations avec les municipalités	
Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba	42 402
	2 805 759
Il est fait rapport de cette résolution. Le rapport est déposé.	

Lundi 28 mai 2018

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.
La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.
La présidente,
Myrna Driedger